VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **01 octobre 2021 à 16 h 00**

AUJOURD'HUI **premier octobre deux mille vingt et un**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 septembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Nicaise JOSEPH à Lucas PEYRE, Julien BONY à Cécile LAPORTE, Jean-Pierre BRENAS à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR à Alparslan COSKUN**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Wendy LAFAYE**

Dominique BRIAT et Nicolas BONNET arrivent pendant la présentation de la question n°1.
Alexis BLONDEAU arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).
Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).
Eric FAIDY demande une suspension de séance à 17h41, à laquelle M. le Maire accède.
Rémi CHABRILLAT quitte la séance pendant la suspension de celle-ci et donne pouvoir à Thomas WEIBEL.
Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance à 17h50.
Les élus du groupe Avenir Républicain quittent la séance pendant le débat de la question n°3.
Pierre SABATIER quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Anna AUBOIS.
Anne-Laure STANISLAS quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Marion BARRAUD.

Rapport N° 39
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE AVEC LA METROPOLE REGULARISATIONS 2020

Les conventions de mutualisation de services entre Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand prévoient l'élaboration de fiches sectorielles prévisionnelles pour l'année en cours et, si une différence apparaît entre la prévision et le montant constaté dans le compte administratif et validé par la collectivité bénéficiaire, l'élaboration de fiches sectorielles de régularisation pour l'année précédente.

La "Convention de mise à disposition de services entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Clermont-Ferrand", approuvée par le Conseil municipal du 16 décembre 2016, prend effet au 1er janvier 2017.

Au titre de cette convention, il convient de régulariser le coût 2020 des services mis à disposition :

- Patrimoine bâti ;
- Garage ;
- Cabinet du Maire - Pôle multimédia ;
- Protocole, Evénements, Manifestations officielles ;
- Documentation ;
- Instances de la Métropole.

Le tableau de synthèse ci-après présente les régularisations 2020, résultant des écarts entre les coûts prévisionnels et le calcul des coûts réels :

Interventions de la ville de Clermont-Ferrand pour Clermont Auvergne Métropole :

	2020				
	Prévu		Réel		Régularisation
	ETP	€	ETP	€	€
Patrimoine Bâti	14,09	1 031 279	14,47	985 826	45 453
Garage	10,14	1 323 814	9,06	1 290 020	33 794
Cabinet du Maire - Pôle Multimédia	0,21	12 152	0,06	5 167	6 985
Protocole	0,92	58 298	0,54	33 125	25 173
Documentation	1,71	173 030	1,52	163 109	9 921
Total	**27,07**	**2 598 573**	**25,65**	**2 477 247**	**121 326**

Interventions de Clermont Auvergne Métropole pour la ville de Clermont-Ferrand

	2020				
	Prévu		Réel		Régularisation
	ETP	€	ETP	€	€
Instances de la Métropole	0,5	16 052	0,5	14 892	1 160
Total	**0,5**	**16 052**	**0,5**	**14 892**	**1 160**

Il ressort du calcul des coûts réels de l'année 2020, que leur montant global est légèrement inférieur aux prévisions qui avaient déjà été ajusté du fait des circonstances sanitaires. Les hypothèses de prévision escomptaient une reprise d'activité plus importante au second semestre.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission, d'approuver les dispositions des fiches sectorielles 2020, jointes en annexe, afin d'effectuer les régularisations nécessaires.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 OCT 2021

Pour le Maire
l'Adjointe aux Finances,

Marion CANALÈS

Fiche sectorielle de mutualisation - Réel 2020

Mise à disposition de la Direction du Patrimoine Bâti de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Auvergne Métropole

Délibération du conseil de la Communauté du 9 décembre 2016
Délibération du conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	Direction du Patrimoine Bâti (DPB)
Directeur / Chef de service :	M. DEBUIRE
Référent avec Clermont Auvergne Métropole :	M. DEBUIRE
Direction / Service mis à disposition :	DSPTP
Directeur / Chef de service :	Mme PEYRIDIEUX
Référent avec Clermont Auvergne Métropole :	Mme PEYRIDIEUX

Pour la Métropole :

Direction / Service de rattachement :	Service Patrimoine Bâti Communautaire
Directeur / Chef de service :	Mme LEROY-SCHMITT
Référent avec la commune :	Mme LEROY-SCHMITT

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à la maintenance et à l'exploitation d'anciens bâtiments municipaux, hébergeant désormais des compétences métropolitaines.
La liste des bâtiments est quasi finalisée. La liste la plus actualisée est jointe à cette fiche sectorielle.
La métropole précisera les directions occupant les locaux listés. Dans l'attente de ces actualisations, les bâtiments concernés par cette mise à disposition de service sont regroupés comme suit :

1/ Centre technique La Charme :
- Directions gestionnaires : DEPP[1], DCE[2], Musées

2/ Centre technique du Limousin :
- Directions gestionnaires : DST[3], DEPP

3/ Dépôts de voirie :
- Directions gestionnaires : DEPP

4/ Transformateurs :
- Directions gestionnaires : DEPP

5/ Musées :
- Directions gestionnaires : Musées

6/ Bâtiments de la compétence eau et assainissement : usine élévatoire, locaux administratifs, logements de fonction et locaux techniques
- Directions gestionnaires : DCE

[1]DEPP = Direction de l'espace public et de la proximité
[2]DCE = Direction du cycle de l'eau
[3]DST = Direction des services techniques

7/ Eléments de voirie :
- Directions gestionnaires : DEPP

8/ Maison du tourisme :
- Directions gestionnaires : office du tourisme

9/ Parkings :
- Directions gestionnaires : DIAM[4]

10/ PC des Carmes de la DUN :
- Directions gestionnaires : DUN[5]

11/ Anciens SMAD :
- Directions gestionnaires : En cours d'identification

12/ Centre Blaise Pascal :
- Directions gestionnaires : Conservatoire

La DPB est un Service mis à disposition de la métropole afin de conduire les missions suivantes :

- prestations complètes de dépannages et réparations (urgentes ou non) et travaux de modifications des locaux, effectués en régie, maintenance des équipements techniques, en incluant la maîtrise d'œuvre associée à ces opérations, avec l'ensemble des moyens nécessaires (matériels, fournitures, sous-traitance et véhicules)
- maîtrise d'œuvre, conduite d'opération (tous secteurs d'intervention – patrimoine bâti) ou assistance à maîtrise d'ouvrage, y compris sous-traitance nécessaire pour ces missions et véhicules nécessaires à la conduite de ces missions
- accompagnement et gestion des problématiques de sécurité et d'accessibilité des ERP, pour la passation de contrats de maintenance d'installations techniques (chauffage, ascenseurs, télésurveillance…), ainsi que les véhicules nécessaires à la conduite de ces missions
- gestion patrimoniale, administrative et technique, comprenant tenue d'une base de donnée patrimoniale, y compris outils et véhicules nécessaires à la conduite de ces missions, y compris les outils de gestion des énergies
- nettoyage de certains de ces locaux (CT La Charme, CT Limousin, dépôts de voirie situés à Clermont-Ferrand, immeuble 58 bd Berthelot et immeuble 10 rue Louis Rosier), y compris fournitures et marchés associés, outillages et véhicules nécessaires à cette action
- dans les bâtiments partagés, les consommations de fluides sont payées par la ville, puis refacturées pour sa part à la métropole via le SMAD
- tâches administratives et comptables liées à l'ensemble des missions citées plus haut

La DSPTP réalise les missions suivantes pour le compte de la métropole :

- le traitement des tags sur les bâtiments communautaires
- la dératisation : activités et budget pour les campagnes curatives sur le réseau d'assainissement
- la désinsectisation

[4]DIAM = Direction de l'ingénierie d'aménagement et de la mobilité
[5]DUN = Direction des usages numériques

Détail des montants réels pour l'année 2020

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
Prévisionnel 2020				
Patrimoine Bâti / Budget Principal	10,29	529 813 €	261 472 €	**791 285 €**
Patrimoine Bâti / Budget Annexe Parkings	0,22	11 459 €	1 809 €	**13 268 €**
Patrimoine Bâti / Budget Annexe Eau et Assainissement	3,58	184 160 €	42 566 €	**226 726 €**
TOTAL	**14,09**	**725 432 €**	**305 847 €**	**1 031 279 €**
Réel 2020				
Patrimoine Bâti / Budget Principal	10,38	515 223 €	229 855 €	**745 078 €**
Patrimoine Bâti / Budget Annexe Parkings	0,38	18 711 €	584 €	**19 295 €**
Patrimoine Bâti / Budget Annexe Eau et Assainissement	3,71	184 392 €	37 061 €	**221 453 €**
TOTAL	**14,47**	**718 326 €**	**267 500 €**	**985 826 €**

Le montant prévu en 2020 de cette mise à disposition s'élève à 1 031 280 €.
Le montant réellement engagé est de 985 826 €.
En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 45 453 € en faveur de la métropole.

Fiche sectorielle de mutualisation - Réel 2020

Mise à disposition du Service Documentation de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Auvergne Métropole

Délibération du Conseil de la métropole du 9 décembre 2016
Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	DAGI / Service des affaires institutionnelles / Service Documentation
Directeur / Chef de service :	Mme HANCLOT
Référent avec Clermont Auvergne Métropole :	Mme HANCLOT

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement :	Direction Générale Adjointe Ressources

Les modalités de saisine du service documentation sont les suivantes : les demandes sont faites directement auprès de ce service. Les demandes d'acquisitions documentaires et plus particulièrement les demandes d'abonnements non prévues au budget primitif devront être validées par la DGA Ressources.

Objet de la mise à disposition :

Les missions relevant du service documentation et faisant l'objet de cette mise à disposition sont :
- Le suivi de l'actualité : mise à disposition de la veille documentaire et juridique, de la revue de presse locale, des dossiers documentaires,
- L'accès aux contenus documentaires de l'intranet et l'envoi de lettres de diffusion,
- L'accès à la base documentaire pour consulter le catalogue du fonds d'ouvrages de la ville et les articles de presse,
- L'accès à la bibliothèque administrative et au service de prêt,
- La prise en charge de recherches documentaires,
- La prise en charge des commandes d'ouvrages et d'abonnements (hors abonnements pour les groupes politiques),
- Le suivi des marchés et des budgets liés aux acquisitions documentaires,
- L'organisation de conférences-débats,
- Une expertise documentaire dans le domaine de la gestion de l'information (dématérialisation, mise à disposition de données publiques…),
- L'analyse des besoins documentaires des services,
- La promotion du service documentation auprès des services de la Métropole

La ville prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité de service.

Détail des montants réels pour l'année 2020

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
Prévisionnel 2020				
Documentation / Budget principal CAM / Transfert de compétences et services historiques	0,58	24 538 €	33 818 €	**58 356 €**
Documentation / Budget principal CAM / Services mutualisés	0,93	39 627 €	54 615 €	**94 242 €**
Documentation / Budget annexe eau et assainissement	0,20	8 591 €	11 841 €	**20 432 €**
TOTAL	**1,71**	**72 756 €**	**100 274 €**	**173 030 €**
Réel 2020				
Documentation / Budget principal CAM / Transfert de compétences et services historiques	0,70	29 543 €	45 304 €	**74 846 €**
Documentation / Budget principal CAM / Services mutualisés	0,79	33 427 €	51 259 €	**84 686 €**
Documentation / Budget annexe eau et assainissement	0,03	1 412 €	2 165 €	**3 577 €**
TOTAL	**1,52**	**64 381 €**	**98 728 €**	**163 109 €**

Le montant prévu en 2020 de cette mise à disposition s'élève à 173 030 €.
Le montant réel est de 163 109 €.
En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 9 921 € en faveur de Clermont Auvergne Métropole.

Fiche sectorielle de mutualisation - Réel 2020
Mise à disposition du Service Garage de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Auvergne Métropole

Délibération du conseil de la Communauté du 9 décembre 2016
Délibération du conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Direction du Patrimoine Bâti / Maintenance exploitation / Garage
Directeur / Chef de service : Monsieur VERLAGUET
Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Monsieur VERLAGUET

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : DGA Aménagement
Directeur / Chef de service : Gilles Michel, Directeur de l'espace public et de la proximité (DEPP)
Référent avec la commune : Sébastien Gougat, gestionnaire des moyens mécanisés et des contrats (DEPP)

Direction / Service de rattachement : DGA Écologie Urbaine
Directeur / Chef de service : Muriel Burguière, Directrice du cycle de l'eau (DCE)
Référent avec la commune : Frédéric Giraud (DCE)

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à l'entretien des véhicules transférés à la métropole pour l'exercice de ses compétences et, sur demande de la métropole, et sous réserve des disponibilités du service garage, des véhicules transférés par les autres communes.

Détail des missions :
Le service mis à disposition est chargé de :
- la gestion du parc de véhicules incluant l'admission des véhicules, l'immatriculation, le référencement, les cartes grises, le calendrier des contrôles techniques et autres vérifications réglementaires, la planification et le suivi des entretiens périodiques et des réparations, les procédures de réforme
- la gestion des contrats d'acquisitions des matériels et de l'ensemble des contrats nécessaires au fonctionnement courant du parc
- l'entretien des véhicules, en particulier des matériels spécifiques de voirie (balayeuses, aspiratrices...), leurs réparations, la fourniture de carburants
- la gestion des sinistres, qui surviennent sur les véhicules transférés par la ville, et des infractions au code de la route

La ville prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité de service.

<u>Détail des montants réels pour l'année 2020</u> :

Le montant prévu en 2020 de cette mise à disposition s'élève à 1 323 814 €.
Le montant réellement engagé s'élève à 1 290 020 €.
En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 33 794 € en faveur de la métropole.

Fiche sectorielle de mutualisation - Réel 2020

Mise à disposition du Service Instances de Clermont Auvergne Métropole au profit de la Ville de Clermont-Ferrand

Délibération du Conseil de la Métropole du 9 décembre 2016
Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service mis à disposition : Direction des Actions juridiques, des achats et des instances
Directeur / Chef de service : M. MEYNADIER
Référent avec la commune : Mme RIBET

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service de rattachement : Cabinet du Maire
Directeur / Chef de service : Mme PONTHIEU
Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Mme PONTHIEU

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue d'assurer les déplacements du Maire dans le cadre de ses fonctions. Le service met à disposition un agent à mi-temps, étant précisé que la ville de Clermont-Ferrand met à disposition de Clermont Auvergne Métropole le véhicule adéquat.

Détail des montants réels pour l'année 2020

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
Prévisionnel 2020				
Chauffeur	0,50	19 141 €	2 871 €	**22 012 €**
Véhicule				**-5 960 €**
TOTAL	**0,50**	**19 141 €**	**2 871 €**	**16 052 €**
Réel 2020				
Chauffeur	0,50	17 024 €	2 554 €	**19 578 €**
Véhicule				**-4 686 €**
TOTAL	**0,50**	**17 024 €**	**2 554 €**	**14 892 €**

Le montant prévu en 2020 de cette mise à disposition s'élève à 16 052 €.
Le montant réellement engagé est de 14 892 €.
En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 1 160 € en faveur de la ville.

Fiche sectorielle de mutualisation - Réel 2020

Mise à disposition du Service Protocole, Événements, Manifestations officielles de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Auvergne Métropole

Délibération du Conseil de la communauté du 9 décembre 2016
Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : (PEMO)	Service Protocole, Événements, Manifestations officielles
Directeur / Chef de service :	M. TOURNILHAC
Référent avec Clermont Auvergne Métropole :	M. TOURNILHAC
Direction / Service mis à disposition :	Direction des Sports et de la Logistique / Service Logistique
Directeur / Chef de service :	M. BURNICHON
Référent avec Clermont Auvergne Métropole :	M. PRANAL

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement :	Direction des Actions juridiques, des achats et des instances
Directeur / Chef de service :	M. MEYNADIER
Référent avec la commune :	Mme RIBET
Direction / Service de rattachement :	Direction de la Communication
Directeur / Chef de service :	M. MORVAN
Référent avec la commune :	Mme VALLA

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir à l'organisation d'événements au profit de la Métropole. Les services sont mis à disposition avec leurs équipes et l'ensemble des moyens logistiques nécessaires.

Le service PEMO intervient de manière récurrente pour les manifestations liées à la vie institutionnelle de la Métropole (Conseils, Bureaux, conférences des VP, …). Le service mis à disposition agit en tant que maître d'œuvre pour organiser et coordonner l'ensemble des missions. Dans ce cas, il est sollicité par la Direction des affaires juridiques, des achats et des instances de la Métropole.

Le service PEMO intervient également de manière ponctuelle pour des événements de la Métropole : manifestations protocolaires (officielles), réceptions, vœux annuels du personnel, inauguration d'équipements, autres, ... Dans ce cas, il est sollicité par la direction de la communication de Clermont Auvergne Métropole et il n'intervient qu'après accord du Président ou de son cabinet.

Pour ces missions, le service mis à disposition fait appel à la Direction des Sports et de la Logistique pour la sonorisation des conseils métropolitains et la mise à disposition de matériels pour l'organisation de manifestations.

De plus, le service PEMO assure une mission générale de conseils sur les activités protocolaires et d'assistance sur les achats de matériel nécessaires aux missions visées ci-dessus.

Les bons de commande et les paiements sont gérés par la direction de la communication de la Métropole.

Détail des montants réels pour l'année 2020

Le montant prévu en 2020 de cette mise à disposition s'élève à 58 298€.
Le montant réellement engagé est de 33 125 €.
En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 25 174 € en faveur de la métropole.

Fiche sectorielle de mutualisation - Réel 2020

Mise à disposition du Service Cabinet du Maire – Service Communication de la Ville de Clermont-Ferrand au profit de Clermont Auvergne Métropole

Délibération du conseil de la Communauté du 9 Décembre 2016
Délibération du conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition :	Cabinet du Maire / Communication
Directeur / Chef de service :	Mme MORENO
Référent avec Clermont Communauté :	M. MARCHAND

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement :	Direction des Actions juridiques, des achats et des instances
Directeur / Chef de service :	M. MEYNADIER
Référent avec la commune :	Mme CLARK
Direction / Service de rattachement :	Direction de la Communication
Directeur / Chef de service :	M. MORVAN
Référent avec la commune :	Mme VALLA

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue d'assurer des enregistrements vidéo des conseils métropolitains et autres réunions organisées par la métropole et pour quelques mois sur 2020 des missions de collaborateurs au Cabinet du Président de la métropole. Le service met à disposition ses équipes avec l'ensemble des moyens logistiques nécessaires.

Le service mis à disposition intervient de manière récurrente pour les conseils métropolitains et autres réunions organisées par la métropole. Dans ce cas, il est sollicité par la Direction des actions juridiques, des achats et des instances de Clermont Auvergne Métropole.

Détail des montants réels pour l'année 2020

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
Prévisionnel 2020				
Pôle multimédia	0,21	9 140 €	3 012 €	**12 152 €**
TOTAL	**0,21**	**9 140 €**	**3 012 €**	**12 152 €**
Réel 2020				
Pôle multimédia	0,06	2 646 €	2 521 €	**5 167 €**
TOTAL	**0,06**	**2 646 €**	**2 521 €**	**5 167 €**

Le montant prévu en 2020 de cette mise à disposition s'élève à 12 152 €.
Le montant réellement engagé est de 5 167 €.
En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de 6 985 € en faveur de Clermont Auvergne Métropole.